



République Démocratique du Congo

Elections en vue : “Ne faites pas de vagues”

Décembre 15, 2005

Résumé.....	2
Historique.....	3
L'enjeu des élections	5
Incapacité à contrôler l'armée : Abus contre des civils et une menace pour les élections.....	7
Intégration des FARDC retardée	9
Autres groupes rebelles	11
L'opposition réduite au silence	12
Exploitation des ressources naturelles et corruption.....	15
Manque de progrès dans le domaine de la justice	16
Groupes armés étrangers et voisins envahissants	18
Réponse de la communauté internationale	19
Recommandations.....	21
Au gouvernement de transition de la République Démocratique du Congo :	21
Au Comité international d'accompagnement de la transition, à la MONUC et aux donateurs internationaux :	21

Résumé

Environ vingt-quatre millions de citoyens de la République Démocratique du Congo (RDC) se sont inscrits pour voter aux premières élections nationales depuis plus de quarante ans. Le processus électoral doit commencer par un référendum portant sur une nouvelle constitution les 18 et 19 décembre 2005. Les millions de personnes qui se sont inscrites veulent jouer un rôle significatif dans le processus politique et peuvent espérer que l'élection de dirigeants légitimes au premier semestre 2006 contribuera à établir un Etat de droit et le respect des droits humains qui font défaut depuis de nombreuses années.

Les bailleurs de fonds internationaux aussi ont placé leurs espoirs dans le processus, dont ils attendent qu'il leur permette d'entamer le retrait de la coûteuse opération de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUC), et de voir des retombées de l'aide financière investie dans les tentatives de restauration d'un état opérationnel.

Mais les dirigeants politiques congolais mettent le processus en danger en retardant l'intégration dans l'armée nationale des anciennes forces rebelles qui leur sont fidèles. L'existence de ces forces présente le risque qu'un parti puisse intervenir par la force si les élections n'ont pas lieu ou si leurs résultats ne donnent pas satisfaction à ce parti. Les autorités congolaises risquent aussi de saper la crédibilité du processus du fait de la répression de la presse et de groupes de la société civile et en perpétuant la corruption — dont une partie alimente directement les campagnes électorales. De plus, l'incapacité du gouvernement à contenir les violences et autres abus à l'encontre des civils commis par les forces armées gouvernementales et par les combattants armés dans l'Est du Congo, ainsi que leur inaction dans la création d'un système judiciaire opérationnel signifient que certains citoyens exerceront nécessairement leur droit de vote dans des conditions de grave insécurité, dans la crainte de subir d'éventuels abus et conscients que ces abus ne seront pas punis.

Au cours de l'année passée, le gouvernement de l'état voisin de l'Ouganda, autrefois occupant de certaines parties de l'Est du Congo, a entravé les tentatives des autorités nationales congolaises d'établir l'ordre dans cette région riche en ressources. Il a cité la présence en RDC orientale de groupes rebelles de l'Ouganda comme excuse pour une ingérence continuelle, y compris un soutien direct et indirect à des groupes armés congolais.

La MONUC, autorisée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à s'engager dans des opérations de plus en plus musclées contre les combattants armés congolais et les groupes armés étrangers, a rétabli l'ordre dans certaines parties nord-orientales du Congo, mais n'avait pas les troupes ni les ressources suffisantes pour faire de même au Katanga et au Kivu. Au cours des derniers mois, elle a été de plus en plus occupée par l'aide à la préparation des élections et elle a donc consacré moins d'attention aux problèmes d'insécurité et de désarmement des troupes.

Pris par les enjeux politiques et logistiques du processus électoral, beaucoup de dirigeants congolais ainsi que de représentants de la communauté des donateurs et de la MONUC semblent avoir accepté que peu de progrès seront faits sur des questions importantes telles que la réforme de l'armée, l'établissement d'un système judiciaire opérationnel et la mise à terme de la corruption jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit installé. Dans des entretiens avec des enquêteurs de Human Rights Watch, des représentants diplomatiques ont déclaré qu'il serait improductif de mettre trop de pression sur ces questions, préférant « ne pas faire de vagues ».

Que les dirigeants politiques congolais actuels accueillent ou non favorablement de telles initiatives, la communauté des donateurs et la MONUC doivent redoubler leurs efforts au cours de ces prochains mois cruciaux pour contrôler et dénoncer vigoureusement les tentatives faites pour limiter la liberté d'expression, pour exiger qu'il soit mis un terme à la corruption, et pour insister sur l'amélioration de la sécurité de l'environnement dans lequel les élections auront lieu. Si des garanties essentielles ne sont pas mises en place pour s'assurer que les élections soient libres, équitables et sécurisées, les résultats du vote manqueront de crédibilité et une autre occasion d'établir un Etat de droit au Congo aura été perdue.

Pris par les enjeux politiques et logistiques du processus électoral, les acteurs internationaux ont peu fait pour prévoir la période post électorale, où des problèmes majeurs tels que l'intégration de l'armée et la création d'un système judiciaire devront encore être abordés. Ils doivent voir au-delà des exigences immédiates des six prochains mois et commencer à planifier afin de ne pas perdre l'opportunité d'une action efficace dès que le nouveau gouvernement sera installé.

Historique

Deux guerres successives, l'une ayant commencé en 1996 et l'autre en 1998, ont laissé le Congo dévasté, faisant plus de 3,5 millions de victimes. En juillet 2003, après cinq

années de combat, les parties impliquées dans la deuxième guerre ont signé un accord se partageant les postes dans un gouvernement de transition et appelant à mettre en place une nouvelle constitution et des élections nationales dans une période relativement courte de deux ans.¹

Dès le départ, le gouvernement de transition a été miné par le manque de confiance entre ses différentes composantes —représentées par un Président et quatre vice-Présidents— et par la corruption. Apparemment peu pressés d'organiser des élections, les dirigeants politiques ont fait traîner l'adoption des lois nécessaires au démarrage du processus électoral. Les troupes des anciens belligérants devaient être intégrées dans les rangs d'une nouvelle armée nationale, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), mais à la fin de l'année 2005 moins d'un cinquième du nombre total estimé de soldats a terminé le processus.

Etant donné la lenteur des progrès de l'intégration dans l'armée, des soldats de l'ancien Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma) —censés faire eux-mêmes partie des FARDC—ont combattu contre les troupes des FARDC en mai et décembre 2004. D'autres soldats des FARDC ont continué le combat avec des groupes armés résistant encore contre le contrôle national dans le district d'Ituri au nord-est et dans la province de Katanga au sud. Devant ces obstacles logistiques et politiques, le gouvernement de transition a reporté au début de 2006 les élections qui étaient programmées pour le 30 juin 2005, et a décidé d'organiser un référendum sur la nouvelle constitution en novembre 2005, ensuite reporté à décembre 2005. Selon les termes de l'accord régissant la période de transition, les élections doivent être terminées d'ici le 30 juin 2006, sans que rien ne soit prévu dans le cas où cette date limite ne serait pas respectée.

La constitution proposée, adoptée par le Conseil des ministres et par le Parlement en mai 2005, représente un changement important dans l'organisation de l'Etat congolais. Si elle est acceptée par le vote populaire, la nouvelle constitution réduira le pouvoir du Président. Elle prévoit aussi une structure plus fédérale, avec de nouveaux pouvoirs dévolus aux provinces, qui passeront de onze à vingt-six. En dépit des efforts de dernière minute faits par la MONUC, la société civile et certains membres du Parlement, peu de citoyens congolais ont bénéficié d'informations sur la nouvelle constitution et ils ont eu peu d'opportunités de débattre son contenu.

¹ Connu sous la dénomination d'Accord Global et Inclusif, est été signé en Afrique du Sud en 2002.

Avec les dates de référendum des 18 et 19 décembre qui se rapprochent, les préparatifs pour le vote sont très en retard sur le calendrier. Comme s'ils préparaient des excuses à l'avance, des membres du gouvernement et des diplomates à Kinshasa ont prévenu à plusieurs reprises les enquêteurs de Human Rights Watch que "les élections ne seront pas parfaites."²

L'enjeu des élections

L'inscription des électeurs, qui a commencé le 20 juin 2005, devait durer trois semaines dans chaque province, et devait se terminer en octobre. Mais dans beaucoup de provinces, les autorités ont prolongé l'inscription jusqu'à quatre semaines ou plus à cause de problèmes logistiques ou de sécurité. Bien que vingt-quatre millions de personnes soient déjà inscrites ailleurs dans le pays au début du mois de décembre, le processus n'était pas encore terminé dans les provinces de l'Equateur et de Bandundu. Les personnes qui se sont inscrites ont aussi reçu une carte nationale d'identité, une mesure importante dans un pays où les documents d'identité n'ont pas été délivrés depuis de nombreuses années.

Etant donné le manque d'infrastructure étatique dans un pays aussi vaste, des problèmes importants ont été rencontrés pour l'inscription des citoyens. Mais les difficultés et les irrégularités constatées jusqu'à fin novembre ont été moindres que prévu. Le 15 novembre, la Commission Electorale Indépendante (CEI), responsable de la gestion du processus électoral, a annoncé que dans la région de Kinshasa il y avait eu 150 199 cas de tentatives de fraude, la plupart concernant des personnes qui avaient essayé de s'inscrire deux fois.³ Au moment où nous écrivons, les informations concernant d'autres régions n'étaient pas encore disponibles.

Dans plusieurs cas, des combattants opposés au gouvernement national ont eu recours à la violence pour essayer d'interrompre les inscriptions. En octobre 2005, un groupe de Mai Mai, des combattants défendant des intérêts locaux, a pris en otages six employés électoraux dans le Nord Kivu, retenant certains d'entre eux pendant plus d'une semaine. En Ituri, des membres des milices ont attaqué à trois reprises des centres d'inscription ou des véhicules officiels, et dans une occasion ils ont retenu en otages trois

² Les enquêteurs de Human Rights Watch ont entendu ce refrain dans plus de dix entretiens à Kinshasa entre le 28 septembre et le 3 octobre 2005.

³ Présentation, Abée Malu-Malu, Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), Bruxelles, 28 novembre 2005.

fonctionnaires pendant dix jours.⁴ Dans certaines parties de l'Est du Congo, les autorités ont décidé de ne pas ouvrir les centres d'inscription à cause de l'insécurité régnant dans la région. Les électeurs n'ont pu s'inscrire dans ces endroits ou ont été obligés de se déplacer sur de longues distances pour s'inscrire ailleurs.⁵

Dans le Nord Kivu, les tensions entre Tutsi et d'autres communautés ethniques se sont accrues lorsque plus d'un millier de Tutsi congolais qui s'étaient réfugiés au Rwanda sont rentrés chez eux, vraisemblablement parce qu'ils voulaient participer aux élections. Des Congolais d'autres groupes ont prétendu que des citoyens rwandais s'inscrivaient afin de se faire passer pour des citoyens congolais, une allégation qui semble n'avoir été vraie que dans un petit nombre de cas.⁶

Dans certains endroits, les autorités n'ont pas payé les salaires d'employés électoraux et certains d'entre eux ont menacé de perturber le référendum pour attirer l'attention sur leurs doléances. Des fonctionnaires électoraux dans plusieurs centres de l'Est du Congo où s'est rendu un enquêteur de Human Rights Watch travaillaient depuis des semaines sans être payés. Quand le Président de la commission électorale s'est rendu à Bunia en octobre, cinq employés électoraux ont été arrêtés et certains ont été blessés quand ils ont protesté contre le fait que leurs salaires n'étaient pas payés.⁷ Au cours d'un incident similaire en décembre, huit employés ont été arrêtés et plusieurs d'entre eux ont été frappés à Kinshasa quand ils ont tenté de réclamer les salaires qui leur étaient dus.⁸ D'après un coordinateur des élections dans le Nord Kivu, des fonctionnaires du centre d'élections à Sake ont refusé de rendre leur matériel d'inscription d'électeurs tant qu'ils n'avaient pas reçu leurs salaires.⁹ Un coordinateur d'élections du Sud Kivu a déclaré que seuls les employés de la capitale de province et de l'île d'Idjwi avaient été payés et un autre fonctionnaire électoral a déclaré que des employés non payés avaient menacé de manifester s'ils n'étaient pas payés.¹⁰ Que ce soit pour compenser des salaires impayés ou simplement pour profiter de cette nouvelle occasion, des fonctionnaires électoraux et certains officiers de police ont utilisé le processus d'inscription pour se livrer à de petits

⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, John Ukunya, Chef de bureau de liaison de la CEI, Bunia, 27 octobre 2005.

⁵ Ibid., présentation par Abée Malu-Malu, Bruxelles.

⁶ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Marie Shematsi, Coordinatrice provinciale de la CEI, Nord-Kivu, 6 octobre 2005; Maître Kambale Ngayiremawa, Chargé de services juridiques et contentieux, CEI, Goma, 6 octobre 2005; Chef de bureau, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 5 octobre 2005.

⁷ Ibid., Chef de bureau de liaison, CEI, Bunia.

⁸ Observatoire Congolais des droits humains, Communiqué de Presse N OCDH/008/005.

⁹ Ibid., Coordinatrice provinciale de la CEI pour le Nord Kivu.

¹⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Gaudens Maheshe, Coordinateur provincial de la CEI pour le Sud Kivu, Bukavu, 29 novembre 2005 et Chef de bureau de liaison de la CEI, Uvira, 24 novembre 2005.

actes de corruption, comme d'accepter de l'argent de personnes qui voulaient avancer dans les files d'attente pour s'inscrire.¹¹ Le 9 septembre, des officiers de police à Goma se sont battus pour les profits de cette corruption, et dans la bagarre trois personnes ont été tuées, dont deux officiers de police et un badaud.¹²

Les retards de paiements ont aussi entravé la tâche des employés électoraux. Selon un fonctionnaire électoral dans le Sud de l'Ituri, il n'a pas pu envoyer du personnel dans certaines régions à cause des menaces de violences de la part de créanciers impayés attendant des remboursements de carburant et autres fournitures délivrées aux employés électoraux.¹³

Du matériel d'inscription électorale en quantité insuffisante a été reçu dans la province de Kasai, une région qui soutient fortement le principal parti d'opposition, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Etienne Tshisekedi, Président de l'UDPS, s'est opposé au processus électoral, qu'il considère comme défectueux ; il a encouragé ses partisans à boycotter les inscriptions et les urnes, mais avec peu de succès. Certaines personnes de Kasai ont considéré le manque de matériel électoral comme une tentative délibérée de limiter le nombre des électeurs dans la région, mais après que les fonctionnaires de la MONUC ont signalé ce manque, davantage de matériel a été envoyé et des électeurs en nombre proportionnel à ceux qui se sont inscrits dans d'autres zones ont été finalement inscrits.¹⁴

Incapacité à contrôler l'armée : Abus contre des civils et une menace pour les élections

L'intégration militaire étant inachevée, les anciennes forces belligérantes restent hostiles au processus de transition et chacune garde sa propre chaîne de commandement parallèle à la structure officielle des FARDC. Certaines engagent occasionnellement le combat contre les autres. Cette situation entraîne des abus continuels contre des civils et crée des risques pour les prochaines élections. Dans des conditions d'insécurité, les électeurs peuvent hésiter à se rendre aux urnes ou ils pourraient être influencés dans leur vote par la pression de groupes armés. Des élections tenues sous la menace de violences potentielles de la part de forces insatisfaites des résultats ne peuvent pas être considérées comme libres et équitables.

¹¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Centre d'enrôlement, territoire Masisi, 9 octobre 2005.

¹² Ibid., Coordinateur de la CEI pour le Nord Kivu, 5 octobre 2005.

¹³ Ibid., Chef du bureau de liaison de la CEI, Bunia, 27 octobre 2005.

¹⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Kinshasa, 3 octobre 2005.

Les conflits entre unités militaires ont été plus fréquents dans le Nord et le Sud Kivu où les divisions entre soldats reflètent souvent les divisions ethniques locales : les soldats des anciens RCD-Goma sont souvent soutenus par les Congolais Tutsi (et parfois par les Congolais Hutu) et les soldats d'autres unités sont plus généralement soutenus par les Congolais d'autres groupes ethniques.

En décembre 2004, certains soldats des anciennes forces RCD-Goma, supposées faire partie des FARDC, ont engagé le combat contre d'autres troupes des FARDC dans le Nord Kivu. Les deux côtés ont attaqué des civils, tuant délibérément plus d'une centaine de personnes et blessant et violant beaucoup d'autres.¹⁵ Illustrant un rejet constant de l'autorité militaire centrale, plus d'un millier de soldats de la 12^{ème} brigade des anciennes RCD-Goma ont déserté l'armée nationale et ont gagné le territoire Masisi le 11 septembre 2005.¹⁶ Les forces de maintien de la paix de la MONUC ont réussi à arrêter certains des déserteurs et beaucoup d'autres se sont enfui, mais on évalue entre six cents et mille de plus ceux qui ont poursuivi vers les régions écartées où certains d'entre eux ont pu rallier Laurent Nkunda, un ancien général des forces RCD-Goma qui a menacé de déclencher une nouvelle rébellion contre le gouvernement.¹⁷ Au cours d'un autre incident le 16 septembre, des soldats des FARDC anciens combattants des RCD-Goma se sont fâchés lorsque des civils du territoire de Rutshuru ont montré leur satisfaction que les troupes de cette faction soient retirées de la région. Ils ont tiré sur une foule de civils, tuant trois garçons de dix, quinze et dix-huit ans.¹⁸

Dans le Sud Kivu, début novembre, d'anciennes unités des RCD-Goma appartenant aux FARDC se sont battues contre d'autres unités des FARDC loyales aux forces combattantes populaires Mai Mai. Trois civils au moins ont été tués au cours du combat et des centaines d'habitants se sont enfuis au Burundi.¹⁹

En novembre, des unités des FARDC ont aussi attaqué des groupes Mai Mai dans le Katanga central qui étaient opposées au gouvernement de transition et responsables de terroriser la population locale. Des groupes religieux locaux rapportent que plus de

¹⁵ Voir Human Rights Watch, "Attaque contre des civils au Nord- Kivu," *Le court rapport de Human Rights Watch*, Vol 17 No 9(A), 13 juillet, 2005.

¹⁶ Ils auraient été rejoints par des soldats de la 5^{ème} brigade des RCD-Goma et du 2^{ème} bataillon mixte.

¹⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Rutshuru, 10 octobre 2005.

¹⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Goma, 18 octobre, 2005.

¹⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Uvira, 21 novembre 2005 et officier de la FARDC, Luvungi, 26 novembre 2005.

soixante mille personnes ont fui leurs maisons à la suite de l'opération militaire.²⁰ Une opération antérieure à la fin de l'année 2004 par les troupes des FARDC dans la zone minière de Kilwa au Katanga a abouti au massacre d'une centaine de personnes, dont au moins vingt-huit ont été sommairement exécutées.²¹ L'un des chefs des FARDC responsable de l'opération a été arrêté par la suite, mais il n'a pas encore été traduit en justice.

Intégration des FARDC retardée

Le gouvernement prévoyait d'avoir dix-huit brigades intégrées prêtes à assurer la sécurité avant les élections, mais comme l'a déclaré un observateur international à un enquêteur de Human Rights Watch, "ce sera un miracle si l'intégration militaire finit seulement par avoir lieu."²² Face aux difficultés croissantes, le gouvernement a réduit le nombre total des brigades intégrées à constituer de dix-huit à douze, dont seulement six avaient été créées au début du mois de décembre. Le premier groupe de soldats présentés pour être intégrés en comptait environ quatorze mille, soit cinq mille de moins que prévu²³ et leur nombre a encore diminué avec les désertions et les décès (voir ci-dessous). La situation pour le groupe suivant était encore pire. Sur les trente-deux mille soldats prévus pour être présentés soit à la démobilisation, soit à l'intégration dans de nouvelles unités, seulement six mille étaient parvenus à divers centres d'intégration à la fin septembre. Beaucoup d'entre eux étaient malades ou handicapés ou sans formation ni expérience. Aucun de ces soldats n'apportait avec lui d'arme lourde.

Le gouvernement affirme avoir ordonné aux cadres de commandement de l'armée d'envoyer leurs soldats pour qu'ils soient intégrés mais certains observateurs étrangers sont sceptiques. Un expert militaire a remarqué, "Ces ordres écrits sont juste pour montrer aux diplomates qu'ils font quelque chose, mais les ordres ne sont pas transmis aux chefs sur le terrain ou, s'ils le sont, ont leur dit explicitement [aux chefs] de les ignorer."²⁴ Le groupe le plus notable n'ayant pas encore été envoyé pour l'intégration militaire est celui du Groupe Spécial de la Sécurité Présidentielle du Président Kabila

²⁰ "Fighting displaces 60,000 in Katanga province, Bishop Says," *IRINnews*, 23 novembre, 2005 [en ligne] http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=50253&SelectRegion=Great_Lakes&SelectCountry=DRC (recherché 13 décembre, 2005).

²¹ Rapport de la MONUC, "Conclusions of the Special Investigation into allegations of summary executions and other violations of human rights committed by the FARDC in Kilwa, Katanga", 15 octobre 2004.

²² Entretien conduit par Human Rights Watch, représentant d'un gouvernement bailleur européen, Kinshasa, 3 octobre 2005.

²³ Il était prévu que l'effectif de la brigade serait de 3200 soldats mais en fait les effectifs de chaque brigade étaient beaucoup plus réduits. Présentation par le Colonel Jean Marc Tafani au bilan pour la Banque mondiale du « Programme Multi-Pays de Démobilisation et Réintégration » (MDRP), Kinshasa, 29 septembre 2005.

²⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, expert militaire belge, Kinshasa, 2 octobre 2005.

(GSSP), une unité de dix mille à quinze mille soldats surtout du Nord Katanga, actuellement déployée à Kinshasa et dans d'autres villes comme Lubumbashi, Kisangani, Kindu et Bukavu. Les observateurs militaires étrangers ont conclu que non seulement Kabila mais aussi d'autres dirigeants politiques gardent en réserve leurs meilleurs soldats et leurs armes les plus importantes, peut-être pour les utiliser si les résultats des élections ne les satisfaisaient pas.²⁵

Réticents pour engager leurs soldats à intégrer les rangs de l'armée, les politiciens et les dirigeants militaires ont été prompts à tirer des bénéfices personnels des sommes importantes fournies par la communauté internationale pour le processus. Comme l'a déclaré un des officiers de la MONUC à un enquêteur de Human Rights Watch : "L'intégration dans l'armée est une industrie et les Congolais sont devenus très forts pour en tirer de l'argent."²⁶ Le Vice Président Ruberwa a admis que 25 pour cent de l'argent destiné au paiement des salaires chaque mois était détournés;²⁷ d'autres personnes estiment que la proportion est beaucoup plus élevée.²⁸ Dans certains cas, des officiers militaires ont escroqué le gouvernement en élargissant fortement les rangs sous leurs commandements grâce à des "soldats fantômes" ou des soldats inexistantes. Le parlementaire Christophe Lutundula, qui est aussi le président d'un comité parlementaire qui examine les contrats financiers signés pendant les années de guerre, a affirmé que 30 millions de dollars du budget pour la défense du Kivu avaient été détournés.²⁹ D'autres ont prétendu que le Président Kabila avait essayé de profiter des fonds des donateurs en nommant un membre de sa famille à un poste financier clef au sein de la commission gérant le processus de désarmement, bien que cette tentative ait finalement été déjouée par les donateurs.³⁰

Suite à la corruption et aux détournements, les soldats ne reçoivent leurs salaires que de façon irrégulière et ils manquent souvent de nourriture, de médicaments et d'équipement. Dans la ville de Beni, par exemple, nombre de soldats nouvellement intégrés sont morts du choléra aux mois d'août et septembre à cause des mauvaises

²⁵ Entretiens conduits par Human Rights Watch, directeur de la MONUC, Kinshasa, 30 septembre 2005 et; expert militaire étranger, Kinshasa, 2 octobre 2005.

²⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Kinshasa, 30 septembre 2005.

²⁷ International Crisis Group, "A Congo Action Plan", *document d'information politique*, 19 octobre 2005.

²⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, diplomate européen, Kinshasa, 2 octobre 2005.

²⁹ "Politicians on notice", *Africa Confidential*, Vol. 46, No. 22, 4 novembre, 2005.

³⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch, bailleur européen, Kinshasa, 30 septembre; officier de la MONUC, 2 octobre 2005 et représentant d'une ONG internationale, 3 octobre 2005.

installations sanitaires et du manque de soins médicaux appropriés.³¹ Les soldats qui sont mal payés ou pas payés du tout manquent souvent de discipline. En Equateur, des soldats mal payés se sont déchaînés en juillet 2005, tuant, violant et volant des civils.³² A Walikali dans l'Est de la RDC, un bataillon a déserté l'armée nationale après qu'ils n'aient pas reçu leurs salaires à la mi-2005, même si les forces indiennes de la MONUC ont réussi à convaincre environ trois cents d'entre eux de réintégrer leur base.³³ Certains soldats ont considéré le début des inscriptions électorales comme une chance d'obtenir quelques fonds supplémentaires. Ils ont commencé à harceler à travers tout le pays les citoyens qui n'avaient pas encore leur carte d'électeur, leur extorquant de l'argent et dans certains cas frappant leurs victimes.³⁴

Autres groupes rebelles

Depuis le début de l'année 2005, les forces des FARDC, soutenues par les forces de maintien de la paix de la MONUC de plus en plus actives, ont affaibli certains des groupes armés qui ont semé le trouble dans l'Est du Congo pendant des années, mais elles n'ont pas encore éradiqué toutes les poches d'insécurité.

Sous la pression des forces des FARDC et de la MONUC, plus de quinze mille membres de groupes armés en Ituri ont accepté de déposer leurs armes en mars et avril 2005, mais d'autres qui refusaient de le faire ont intensifié leurs attaques contre les forces de maintien de la paix de la MONUC et contre les soldats du gouvernement. Des combattants refusant de déposer les armes ont pris le contrôle de zones proches des villes de Boga, Kilo et Nioka entre août et novembre, forçant des milliers de civils à abandonner leurs maisons.

Plus récemment, des soldats des FARDC appuyés par les forces de maintien de la paix de la MONUC ont lancé des opérations contre des groupes de combattants, dont beaucoup d'origine rwandaise, tant au Nord qu'au Sud Kivu. Les rebelles rwandais connus sous le nom de Forces Démocratique de la Libération du Rwanda (FDLR) et un

³¹ "DRC-EAST AFRICA: 236 soldats infected with cholera" *IRIN News*, 26 août 2005 [en ligne] http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=48784&SelectRegion=Great_Lakes&SelectCountry=DRC-EAST_AFRICA (recherché 13 décembre, 2005).

³² "DR Congo Troops in Loot Rampage," *BBC News Online*, 4 juillet 2005 [en ligne] <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/4648109.stm> (recherché 13 décembre, 2005).

³³ Entretien conduit par Human Rights Watch, Général G.V. Satyanarayana, Commandant la Brigade Indienne de la MONUC, Goma, 6 octobre 2005.

³⁴ Les chercheurs de Human Rights Watch ont entendu ce genre de compte-rendu venant de plusieurs endroits y compris Kinshasa. Ces exemples sont tirés d'entretiens de Human Rights Watch, Auditeur militaire de garnison, Bunia, 26 octobre 2005 ; officier de MONUC, 21 novembre 2005 ; représentants de la société civile, Bukavu, 29 novembre 2005.

groupe dissident des FDLR se faisant appeler les “Rastas” ont continué à commettre des abus contre des civils, tels que des meurtres délibérés, des viols et des enlèvements contre rançon. Certaines de ces attaques étaient apparemment considérées comme des représailles contre les opérations militaires antérieures des FARDC et de la MONUC. Le 9 juillet par exemple, des membres d’un groupe armé rwandais ont fait entrer des villageois dans leurs maisons puis ils y ont mis le feu, tuant plus de trente personnes. La veille, la MONUC avait attaqué un camp militaire des FDLR à seulement quelques kilomètres de là. Dans le Sud Kivu, des groupes armés ont concentré leurs abus sur les territoires de Walungu et Bunyakiri où ils ont tué, kidnappé et violé des quantités de civils. D’après un responsable de la MONUC pour les droits humains, des combattants armés ont tué cinquante civils, pour la plupart des femmes et des enfants, et ont forcé à fuir environ trois mille personnes du village de Kabingu dans le Sud Kivu à la fin du mois de juillet.³⁵

Les citoyens et les employés électoraux auront des difficultés à accéder aux urnes dans cette région si les FDLR et autres groupes armés de même que les soldats gouvernementaux ne cessent pas les combats et les attaques contre les civils durant cette période.

L’opposition réduite au silence

A l’approche de la période officielle de campagne électorale, les menaces contre la liberté d’expression et d’association grandissent. Les autorités ont visé les partisans des partis d’opposition, les journalistes et les défenseurs des droits humains, espérant apparemment réduire les critiques au silence et augmenter ainsi leurs chances de remporter les élections.

En janvier et à nouveau en juin 2005, les soldats des FARDC et de la police ont tué dans plusieurs villes de nombreux manifestants qui protestaient contre les retards dans le calendrier des élections. Les abus les plus graves contre les manifestants ont été commis dans la ville de Mbuji Mayi, dans la province du Kasai Oriental, une zone connue pour son soutien à l’opposition UDPS. D’après des enquêteurs de la MONUC sur les droits humains, les forces de sécurité ont exécuté sommairement quinze personnes et blessé vingt-six autres, la plupart par balles au cours des manifestations. De nombreuses

³⁵ Ibid; Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Nineteenth report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo*, S/2005/603, 26 septembre, 2005 [en ligne] <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/518/95/PDF/N0551895.pdf?OpenElement> (recherché 13 décembre, 2005).

personnes ont été victimes d'arrestation arbitraire, dont beaucoup de membres du parti UDPS qui étaient particulièrement visés. Certains, comme le Président et le vice-Président locaux de l'UPDS ont subi des traitements cruels et inhumains.³⁶

En mai 2005, plus de cent personnes ont été arrêtées dans le sud de la province de Katanga, accusés de comploter une tentative de sécession. Beaucoup des personnes arrêtées étaient des opposants politiques du Président Joseph Kabila, dont André Tshombé, Président du parti politique CONACO (Confédération Nationale du Congo) et fils de l'ancien Premier ministre et dirigeant dissident katangais Moïse Tshombé. Les détenus ont été transférés du Katanga à Kinshasa où certains ont passé des semaines et d'autres des mois en prison avant d'être relâchés. A ce jour, peu de preuves ont été présentées à l'appui de l'accusation d'avoir comploté pour faire sécession et personne n'a été traduit en justice.³⁷

Des défenseurs des droits humains et des journalistes qui critiquaient le gouvernement ont été victimes d'arrestations arbitraires et de menaces anonymes. Une organisation de surveillance des media, Reporters sans frontières, a enregistré trente-six cas d'arrestations de journalistes de janvier à juillet 2005, une augmentation importante par rapport à l'année précédente. Le 3 novembre, un journaliste politique du quotidien de Kinshasa *La Référence Plus*, Franck Ngyke Kangundu, et sa femme Hélène Mpaka, ont été tués par des assaillants qui n'ont pris ni argent ni objets de valeur avant de quitter les lieux. Trois officiers de police ont été plus tard accusés des meurtres, dont l'un prétend avoir été torturé pour lui extorquer sa confession.³⁸

Dans certains cas, les autorités ont recours à la disposition du droit congolais qui fait de la diffamation un crime dans le but de réduire les critiques au silence, une stratégie qui fonctionne bien étant donné le mauvais état du système judiciaire. En juillet 2005, par exemple, Jean-Marie Kanku a été arrêté sous l'accusation de diffamation criminelle après avoir publié un article affirmant qu'un fonctionnaire avait détourné des fonds humanitaires destinés à la reconstruction. Il a été relâché sous caution et n'a pas encore

³⁶ Section droits humains de la MONUC, Rapport sur les événements de Mbuji Mayi, Juin 2005.

³⁷ Les entretiens conduits par Human Rights Watch incluent officiers de l'Agence nationale de renseignements (ANR), officiers judiciaires, représentants des organisations de droits humains locales, personnes arrêtées, et officiers de MONUC, Lubumbashi, 7 à 11 juillet, et 20 septembre 2005; diplomate européen, Kinshasa, juin 2005. Voir aussi Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (CIDH), "Sécession du Katanga, premier mai 2005, rapport d'enquête, Lubumbashi," mai 2005.

³⁸ "DRC : Three policemen suspected of killing journalist," *IRIN News*, 22 novembre, 2005 [en ligne] http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=50235&SelectRegion=Great_Lakes&SelectCountry=DRC (recherché 13 décembre, 2005).

été traduit en justice.³⁹ Quand son journal, *L'Alerte*, a publié des articles sur un scandale de corruption impliquant les services de sécurité, Kanku a été arrêté le 28 octobre par des agents de la sécurité. Il a été maintenu au secret pendant plusieurs jours, puis accusé de “menacer la sécurité de l'Etat.”⁴⁰

Le 1er juillet, la Haute Autorité des médias (HAM), un organisme gouvernemental qui supervise les médias, a ordonné la fermeture temporaire de RAGA, la station de TV populaire de Kinshasa, après qu'elle ait diffusé des séquences montrant les manifestants qui protestaient contre les retards des élections. L'autorité a accusé RAGA de couverture de l'actualité "ouvertement partielle", accusation rejetée par le groupe local pour la liberté de la presse Journaliste en Danger (JED). Cet acte de censure a suivi les fermetures antérieures de station de TV et de radio appartenant au Vice Président Jean Pierre Bemba en janvier 2005 et à la fermeture temporaire en mai d'une station de radio locale à Mbuji Mayi après qu'elle ait signalé l'agitation dans la ville.⁴¹ En octobre 2005, l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) a décidé de suspendre sa participation à toutes les activités de l'autorité gouvernementale des médias en signe de protestation contre la fermeture de médias et la détention de journalistes.

En juillet, Pascal Kabungulu Kibembi, un éminent défenseur des droits humains, a été tué chez lui à Bukavu par des hommes armés. A la suite des protestations internationales, le gouverneur du Sud Kivu a mis sur pied une commission d'enquête pour élucider le meurtre. Le 28 novembre, trois soldats accusés du meurtre ont été traduits en justice à Bukavu. Mais le tribunal militaire jugeant l'affaire n'était pas compétent pour juger des officiers supérieurs, dont au moins l'un d'entre eux semble avoir été impliqué dans le meurtre.

Les menaces et les attaques contre la liberté d'expression risquent d'entamer la crédibilité du processus électoral. Déjà la population congolaise exprime ses inquiétudes. Une femme a déclaré à un enquêteur de Human Rights Watch : “Nous n'aurons pas un libre choix. Pourrons-nous voter seulement pour ceux qui sont déjà au pouvoir ?”⁴² D'autres ont exprimé leurs préoccupations quant au vote pour le référendum et au manque de publicité sur le contenu et l'importance de la constitution. Qu'elles soient en faveur ou non des changements proposés dans la structure gouvernementale, les personnes tentées

³⁹ Ibid., “Democratic Republic of Congo: Cases 2005,” Comité pour la protection des journalistes, 28 juillet 2005 [en ligne] http://www.cpj.org/cases05/africa_cases05/drc.html (recherché 8 décembre, 2005).

⁴⁰ “Editor abducted after publishing corruption allegations,” Comité pour la protection des journalistes, 31 octobre 2005 [en ligne] <http://www.cpj.org/news/2005/DRC31oct05na.html> (recherché 13 décembre, 2005).

⁴¹ “Democratic Republic of Congo: Cases 2005,” Comité pour la protection des journalistes, 28 juillet 2005 [en ligne] http://www.cpj.org/cases05/africa_cases05/drc.html (recherché 8 décembre, 2005).

⁴² Entretien conduit par Human Rights Watch, Kinshasa, 1 octobre 2005.

de voter « non » reconnaissent que rejeter la constitution mettrait fin au processus électoral. A cause des attermolements des dirigeants politiques à Kinshasa, il y a trop peu de temps pour préparer aucun autre choix d'ici la date limite du 30 juin 2006. Un représentant d'une ONG locale a dit à un enquêteur de Human Rights Watch : "Nous sommes mis devant le fait accompli."⁴³

Exploitation des ressources naturelles et corruption

Quand les différentes parties ont signé l'accord mettant en place le gouvernement de transition, elles ont aussi convenu de créer un comité parlementaire pour examiner les contrats accordés pendant les années de guerre pour l'exploitation des ressources naturelles du Congo. Selon Christophe Lutundula, président du comité, beaucoup de ces contrats étaient officieux et avantageaient des hauts fonctionnaires, les membres de leurs familles et des associés étrangers.⁴⁴ Le rapport identifie les sociétés impliquées dans des contrats frauduleux, recommande de mettre un terme à de nombreux contrats ou de les renégocier, et réclame des procédures judiciaires à l'encontre de personnes importantes, dont certaines sont proches du Président Kabila.⁴⁵ Le rapport, qui détaille les contrats signés entre 1996 et 2003, est achevé, mais il n'a pas encore été publié, probablement du fait de l'opposition de certains de ceux qui y sont cités.

D'après un fonctionnaire de la Banque mondiale, le nombre de cessions pour droits d'exploration dans des zones riches en minerais importantes a été multiplié par quatre au cours des six derniers mois. Il craint, ainsi que d'autres observateurs internationaux, que certains de ces arrangements puissent aussi impliquer de la corruption.⁴⁶ Les fonctionnaires peuvent profiter doublement de la corruption à ce stade ; ils peuvent se remplir les poches et ils peuvent aussi dépenser davantage pour influencer le résultat des élections, que ce soit en faisant davantage de publicité, en achetant des voix au comptant ou en subornant des employés électoraux pour qu'ils favorisent leur parti. Cette corruption est si étendue qu'elle contribue à l'instabilité, menace la transition et pourrait biaiser les élections.

⁴³ Entretien conduit par Human Rights Watch, représentant d'une ONG locale, Bruxelles, 28 novembre 2005.

⁴⁴ "Politicians on notice", *Africa Confidential*, Vol. 46, No. 22, 4 novembre, 2005. Aussi, entretien conduit par Human Rights Watch, Christophe Lutundula, Bruxelles, 25 novembre 2005.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, fonctionnaire de la Banque mondiale, 1 octobre 2005.

Manque de progrès dans le domaine de la justice

A la fin du mois de novembre, le parlement congolais a adopté une loi d'amnistie qui était attendue depuis longtemps et qui accorde l'amnistie pour les crimes et délits politiques commis entre août 1996 et juillet 2003, mais qui exclue les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le gouvernement de transition professe souvent son attachement à la justice mais il a peu progressé pour demander aux individus accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité de rendre comptes de leurs actes, de même qu'il n'a pas progressé sur ces crimes et d'autres qui ont été commis après juillet 2003. L'appareil judiciaire fonctionne si mal qu'il n'arrive même pas à traiter les délits mineurs de droit commun ou les procès civils, laissant les citoyens pratiquement sans possibilité de recours à une action légale. En novembre 2004, des officiers de justice, des experts judiciaires et des bailleurs étrangers ont prévu la création d'un comité pour s'occuper de la réforme du système judiciaire, mais des retards au sein du ministère de la justice ont abouti à ce que le comité n'a même pas été créé jusqu'en octobre 2005, rendant toute éventualité de réforme peu probable avant les élections.⁴⁷

Les cas de personnes en vue où les autorités permettent aux auteurs de crimes contre les droits humains d'échapper à leur punition, ou, encore pire, les cas où les autorités favorisent en fait les coupables encouragent un climat d'impunité. Cela a pris au gouvernement jusqu'en septembre 2005 pour lancer les mandats d'arrêt internationaux contre l'ancien Général Laurent Nkunda et l'ancien Major Jules Mutebutsi, accusés d'être responsables des crimes commis par leurs troupes à Bukavu en mai et juin 2004, où des soldats ont tué des civils et violé des douzaines de femmes et de fillettes.⁴⁸ En même temps, le gouvernement les a dépouillés de leur rang. Il a agi contre ces deux anciens officiers seulement après que Nkunda ait encore une fois menacé de perturber le processus de transition en déclenchant une rébellion contre le gouvernement. Malgré les fréquentes apparitions de Nkunda à Goma, ni la MONUC ni les forces du FARDC n'ont pris aucune mesure pour l'arrêter. Mutebutsi demeure au Rwanda où il s'est retiré avec des centaines de ses soldats ; à ce jour, les autorités rwandaises ne l'ont pas livré.

Le gouvernement s'est également abstenu d'agir à l'encontre d'officiers haut-gradés servant encore dans les FARDC, dont le Général Budja Mabe, l'ancien commandant militaire de région dans le Sud Kivu, dont les soldats ont tué quatorze Banyamulenge ou Tutsi à Bukavu en mai 2004, tous visés apparemment sur la base de leur appartenance

⁴⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, responsable européen bailleur, Kinshasa, 3 octobre 2005.

⁴⁸ Pour plus d'informations, voir Human Rights Watch, « Crimes de guerre à Bukavu », *Document d'information*, 12 juin 2004.

ethnique.⁴⁹ Des dirigeants de groupes armés d'Ituri tels que Jérôme Kakwavu et Kisémba Bahumeka, accusés de massacres ethniques, exécutions sommaires, tortures et viols, ont été promus au rang de général dans les FARDC. Le cas du Général Kakwavu est soi-disant en cours d'enquête mais aucune arrestation n'a encore été faite.

Dans certaines des quelques affaires où la justice a été rendue, les autorités ont omis d'observer les normes internationales de bonne forme. En février et mars, plusieurs dirigeants influents de groupes armés d'Ituri ont été arrêtés à Kinshasa à la suite de meurtres de neuf soldats appartenant aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Plusieurs d'entre eux, à savoir Thomas Lubanga, Floribert Njabu et Germain Katanga, étaient accusés par Human Rights Watch et par d'autres de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.⁵⁰ Les autorités ont arrêté plusieurs d'entre eux sans chef d'accusation et les ont détenus pendant des semaines avant de porter contre eux des accusations, en violation claire des procédures légales congolaises. Au début décembre, ils se trouvaient en détention depuis dix mois mais il n'y a eu aucune tentative de les faire passer en jugement. Dans une autre affaire au Nord Kivu, une trentaine de soldats des FARDC accusés de crimes de guerre commis à Beni au cours des combats en décembre 2004, ont été condamnés à mort dans des procès qui n'étaient pas conformes aux normes internationales d'équité et de bonne forme⁵¹.

En l'absence d'un système judiciaire opérationnel, des personnes coupables de crimes passés, même de violations extrêmement graves du droit humanitaire international, peuvent se présenter comme des citoyens honorables méritant d'être éligibles. Si de telles personnes se présentent aux élections et remportent des postes gouvernementaux importants, elles seront bien positionnées pour continuer leurs abus et pour se protéger de toute punition pour des crimes passés.

L'absence d'un système judiciaire indépendant et efficace rendra également futile pour des citoyens mécontents de dénoncer des élections frauduleuses devant les tribunaux.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Pour plus d'informations, voir Human Rights Watch, "Ituri: Couvert de Sang", *Rapport de Human Rights Watch*, 8 juillet 2003 et aussi "Le Fléau de l'Or", *Rapport de Human Rights Watch*, 2 juin 2005.

⁵¹ Le procès s'est effectué à Lubero sur le 28 et 29 décembre 2004 et était observé par le personnel des droits de l'homme du MONUC. Voir Human Rights Watch, "Attaque contre des civils au Nord-Kivu," *Le court rapport de Human Rights Watch*, Vol 17 No 9(A), 13 juillet, 2005.

Groupes armés étrangers et voisins envahissants

La présence continue de combattants rebelles ougandais et rwandais dans l'Est du Congo (mentionnée ci-dessus) menace la stabilité régionale, complique les relations entre l'Ouganda, le Rwanda et la RDC et exige beaucoup d'attention de la part des forces déjà trop clairsemées de la MONUC. Les officiers des Nations Unies considèrent que ces groupes armés ne présentent pas de menace importante pour le Rwanda ni pour l'Ouganda. Une évaluation non publiée du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité des Nations Unies conclue qu'il y a "peu de preuves que la présence et les activités de groupes armés rwandais en RDC représente une menace militaire significative pour la sécurité du Rwanda."⁵² Pareillement, de récentes évaluations concluent que les groupes armés ougandais ne présentent pas de menace pour l'Ouganda.⁵³

En 2004 le Rwanda est intervenu ou a menacé d'intervenir trois fois au Congo et en septembre 2005, l'Ouganda a menacé d'envahir le Congo après que des forces de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), opposées au gouvernement ougandais, aient brièvement pénétré au Congo. Les autorités ougandaises ont ensuite critiqué la MONUC d'avoir peu fait pour s'attaquer au problème d'autres groupes armés ougandais dans la région de Beni. Si ces groupes sont connus pour être établis depuis longtemps en RDC, leurs effectifs sont peu nombreux et ils n'ont pas manifesté de signes d'une nouvelle activité militaire. Pendant ce temps les autorités militaires ougandaises elles-mêmes ont facilité une rencontre des combattants d'Ituri à proximité même de Kampala, aidant ainsi à la création d'une nouvelle alliance, le Mouvement Révolutionnaire du Congo (MRC) pour combattre le gouvernement congolais et la MONUC. Sous la pression de la communauté internationale, le gouvernement ougandais a ensuite expulsé ces 'seigneurs de guerre' hors de l'Ouganda mais n'a rien entrepris pour les arrêter. Des habitants du sud d'Ituri ont signalé la présence de soldats ougandais ainsi que de combattants du MRC quelques semaines plus tard à Boga et en juillet un agent de renseignements ougandais a été arrêté dans la ville minière (mines d'or) de Mongbwalu.⁵⁴

Les interventions et les menaces d'interventions transfrontalières contribuent à perpétuer l'activité de groupes armés dans cette région, rendant difficile l'assurance pour les électeurs d'avoir la sécurité nécessaire pour voter en paix.

⁵² Evaluation du Secrétaire Général des Nations Unies, "Rapport du Secrétaire général : évaluation des progrès de DDRRR," document non publié, Octobre 2004.

⁵³ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier de la MONUC, Kinshasa, 30 septembre 2005.

⁵⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, officiers de la MONUC, Kinshasa, 30 septembre et 1 octobre 2005.

Réponse de la communauté internationale

La communauté internationale cherche à maintenir la transition en course et les autorités dans la perspective des élections, sa priorité première en ce moment au Congo. Les donateurs ont fourni plus de 400 millions de dollars, la contribution la plus importante venant de l'Union Européenne (U.E.). En fait, les donateurs semblent vouloir la réussite des élections plus que beaucoup de dirigeants politiques congolais. Un diplomate basé à Kinshasa a remarqué : "Nous poussons et nous insistons pour que les élections se tiennent, mais nous sommes derrière pour tout. La plupart des membres de ce gouvernement ne sont tout simplement pas intéressés par les élections."⁵⁵

Des membres influents de la communauté des donateurs ont reconnu que l'intégration de l'armée était d'une grande importance pour garantir des élections en bonne forme, mais leur soutien initial pour réformer les forces armées était souvent mal coordonné et lent à arriver. Réalisant que la corruption dans l'armée et le fait de payer les soldats de façon irrégulière freinaient la réforme de l'armée, les donateurs européens, avec le soutien de l'Afrique du Sud, ont persuadé le gouvernement de transition d'approuver un recensement des forces armées et d'établir un mécanisme pour suivre les paiements de salaires jusqu'au niveau le plus bas. Le recensement de l'armée devrait être terminé en décembre et le suivi des paiements devrait commencer peu après.

Conduits par le gouvernement britannique, les gouvernements donateurs espéraient s'attaquer à la corruption qui pourrait fausser le processus électoral, mais le Président Kabila s'est fermement opposé à la proposition d'un comité conjoint comprenant les donateurs internationaux et ayant pour objectif d'améliorer la gestion des finances publiques. Après qu'il ait protesté que le comité porterait atteinte à la souveraineté nationale, l'idée a été abandonnée pour rester seulement comme un article à l'ordre du jour des réunions entre le gouvernement de transition et les ambassadeurs du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Un diplomate basé à Kinshasa a déclaré à un enquêteur de Human Rights Watch : "L'idée de la commission de bonne gouvernance est devenue une blague."⁵⁶

Bien qu'incapable de faire évoluer le ministère de la justice vers une réforme plus approfondie avant les élections, l'U.E. s'appuie sur le modeste succès d'un projet qu'elle a financé pour rénover le système judiciaire à Bunia en 2004 et va bientôt lancer des projets similaires dans les villes de Goma et Bukavu, dans l'Est du pays.

⁵⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, diplomate, Kinshasa, 29 septembre 2005.

⁵⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, diplomate, Kinshasa, 29 septembre 2005.

En réaction aux limitations croissantes de la liberté d'expression, l'U.E. a émis une déclaration le 17 octobre exprimant ses inquiétudes quant à ces limitations, aux persécutions contre des journalistes et à la nécessité pour les autorités d'empêcher les discours d'incitation aux tensions ethniques à l'approche des élections.⁵⁷

Le 26 novembre, le CIAT a publié une déclaration pressant le gouvernement d'adopter la loi électorale, de respecter le calendrier électoral et de ne pas tolérer les pratiques de corruption.⁵⁸ Des dirigeants politiques importants ont réagi avec colère à la déclaration, accusant les membres du CIAT d'adopter des attitudes néocolonialistes.⁵⁹

Ces efforts de la communauté internationale sont louables mais insuffisants pour garantir de réels progrès sur les questions cruciales de la réforme de l'armée, de la justice et de la corruption. Le soutien international n'est pas non plus suffisant pour permettre à la MONUC de répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites à l'approche des élections. Bien que la force de maintien de la paix soit maintenant la plus importante dans le monde avec dix-sept mille soldats, ses responsabilités couvrent une multitude de tâches telles que le soutien à la transition, les élections, la réforme du secteur de la sécurité, et la protection des civils. Le Secrétaire général des Nations Unies a réclamé à plusieurs reprises des troupes supplémentaires pour la MONUC, tout récemment en septembre 2005. Les gouvernements européens ont en général soutenu ces demandes mais les Etats Unis ne souhaitent pas fournir les fonds nécessaires. En septembre, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé 841 officiers de police supplémentaires et en octobre il a fourni trois cents soldats de maintien de la paix de plus pour le Katanga, mais c'est bien loin des effectifs réclamés. Un officier supérieur de la MONUC a déclaré à un enquêteur de Human Rights Watch, "On nous a donné une 'mission impossible'. Nous avons de plus en plus de responsabilités, mais trop peu de soldats et de ressources pour les assumer."⁶⁰

Les élections par elles-mêmes n'apporteront pas la démocratie. Ces élections ne sont pas le chapitre final dans la douloureuse transition du Congo mais seulement le début d'un processus plus long. Dans leur hâte d'amener les Congolais aux urnes, les pays

⁵⁷ Union Européenne, "Statement by the Presidency on behalf of the European Union on freedom of expression in the Democratic Republic of Congo (DRC)," 17 octobre 2005, [en ligne]

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/cfsp/86622.pdf (recherché 8 décembre, 2005).

⁵⁸ "La communauté internationale exhorte au respect de la date du Référendum - communiqué de la CIAT," *Misna news service*, 26 novembre 2005.

⁵⁹ Tom Tshibangu, "Revue de presse de la MONUC", 5 décembre 2005 [en ligne] <http://www.monuc.org/News.aspx?newsID=9263> (recherché 13 décembre, 2005).

⁶⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, officier supérieur de la MONUC, Kinshasa, 30 septembre 2005.

donateurs et les autres pays de la communauté internationale ne doivent pas négliger de poursuivre les efforts pour établir un Etat de droit, la liberté d'expression, la sécurité et la bonne gouvernance. Le manque de progression dans ces domaines peut mettre les élections en danger, risquant la perte de tout ce qui a été investi jusqu'ici pour rétablir l'ordre au Congo.

Recommandations

Au gouvernement de transition de la République Démocratique du Congo :

- Garantir la liberté d'expression, de la presse, et de réunion conformément au droit congolais et au Pacte international relatif aux droits civiques et politiques. Enquêter et engager des poursuites pour les cas où ces libertés ont été violées. Garantir que les élections se déroulent dans un environnement libre d'intimidation, de harcèlement et de violence.
- Réclamer des comptes aux individus responsables de graves violations des droits humains et du droit humanitaire international. Donner l'ordre aux troupes d'exécuter les mandats d'arrestation pour Laurent Nkunda et Jules Mutebutsi, en garantissant le respect d'une procédure conforme.
- Agir immédiatement selon les recommandations du Parlement pour enquêter sur les cas de corruption de fonctionnaires, dont ceux de la commission Lutundula.

Au Comité international d'accompagnement de la transition, à la MONUC et aux donateurs internationaux :

- Continuer à insister auprès du gouvernement de transition pour le respect des droits des Congolais à la liberté d'expression, de la presse et de réunion. Surveiller les menaces à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits humains et critiquer sans attendre les arrestations arbitraires, le harcèlement ou autres formes de répression.
- Exhorter le gouvernement de transition à déclencher immédiatement des investigations et des procédures judiciaires, selon le cas, à l'encontre des

individus accusés de graves violations des droits humains et du droit humanitaire international, tels que Jérôme Kakwavu, Floribert Kisembo, Laurent Nkunda, Jules Mutebutsi et Budja Mabe.

- Dénoncer vigoureusement la corruption et l'usage de fonds publics pour un enrichissement personnel ou dans des formes illégales de soutien à des campagnes électorales et insister pour obtenir des procédures judiciaires contre les individus accusés de ces crimes. Encourager le Parlement à débattre et à agir sur les rapports de corruption de fonctionnaires, dont le rapport Lutundula.